

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie



NOUVEAU PARTENARIAT
POUR LE DEVELOPEMENT
DE L'AFRIQUE

Un Programme de l'Union Africaine

Programme Détaillé de Développement
de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

TOGO

Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

Depuis 1994, suite à la dévaluation du FCFA, le **Produit Intérieur Brut (PIB) agricole a évolué plus rapidement que le PIB. Entre 2002 et 2005 la croissance du PIB était de 3,8%, tandis que celle du PIB agricole était de 4,4%. Le secteur primaire est caractérisé par une agriculture de subsistance. Toutes les productions végétales sont l'œuvre du paysan et d'une agriculture itinérante soumise aux conditions**

climatiques et aux fluctuations des prix. Il en découle un déséquilibre des écosystèmes et la baisse des rendements liés à la diminution constante de la fertilité des sols. Depuis plus de 20 ans, les rendements enregistrés sont restés pratiquement invariables pour les céréales. L'augmentation des productions d'une année sur l'autre provient essentiellement de l'extension des superficies mises en valeur.

L'évolution des principales cultures vivrières en quinze ans est caractérisée par un rythme de croissance peu

satisfaisant. La production a connu un net ralentissement depuis 1996 avec le taux moyen passant de 4,8%, entre 1985 et 1996, à 1,2% de 1996 à 2003. Mais la performance des différentes productions de céréales a été très variable. Le maïs (7,6%) et le riz paddy (9,2%) ont enregistré les plus fortes croissances, tandis que la production de mil a chuté de 4,6% par an. La production de riz, qui reste encore faible, ne permet pas de combler toute la demande et requiert des importations massives pour combler ce déficit.

Le taux moyen annuel de croissance des productions de racines et tubercules était de 3,1% entre 1985 et 2003. De même que les céréales, cette croissance est essentiellement due à l'extension des superficies cultivées. La production des légumineuses a connu une croissance annuelle de 0,7% entre 1985 et 2003. Les superficies cultivées ont augmenté de 1,0% par an alors que la productivité a diminué en moyenne de 0,3% par an. En général, l'extension des superficies cultivées est le facteur le plus important qui a contribué à la croissance de la production des cultures vivrières. En ce qui concerne les cultures de rente, la production de coton a augmenté de 4,5% par an (sans gain de rendement) jusqu'en 2005. Les rendements de coton affichés (900 – 1000 kg/ha) sont faibles en raison d'un sous dosage des engrais et insecticides, des semis souvent tardifs et des traitements phytosanitaires non réalisés à temps, une baisse de fertilité des sols notamment dans le Nord. La production de café a progressé à un rythme de 1,9%, ainsi que la production de noix de coco ; le cacao et le palmier à huile ont en revanche régressé.

Le PIB par tête était de 360 dollar américains en 2007. En 2006 l'incidence de la pauvreté monétaire était de 61,7% de la population. La pauvreté est plus accentuée en zones rurales où l'incidence est de 74,3%. En termes géographiques, les régions les plus touchées par la pauvreté sont : la Région des Savanes, la Région Centrale et celle de la Kara avec une forte prévalence en milieu rural. Par ailleurs, la pauvreté est fortement corrélée avec la sous-alimentation dans la mesure où 64,2% de la population pauvre est sous-alimentée. En matière de sécurité alimentaire, on note de 1997 à 2001, une diminution des rations caloriques de 2351 à 2284 calories. Ces chiffres, inférieurs à la norme de la FAO à savoir 2400 calories par équivalent adulte et par jour. Le bilan alimentaire au Togo, analysé sous l'angle de la répartition spatiale, montre à chaque fois que seules deux régions sur les cinq arrivent à être auto-suffisantes en productions vivrières végétales locales. La production animale quant à elle ne couvre généralement que la moitié des besoins du pays.

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

La Stratégie Nationale de Développement à Long Terme (SND)

Les objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement à Long Terme basée sur les OMD (SND/OMD 2006–2015) sont (i) améliorer la productivité agricole

et les disponibilités alimentaires; (ii) améliorer le niveau d'accès des groupes vulnérables aux aliments de qualité et promouvoir des activités génératrices de revenu en milieu rural, (iii) améliorer le niveau nutritionnel de la population vulnérable, (iv) sensibiliser la population sur l'impact d'une bonne alimentation sur son état de santé. Pour une agriculture professionnelle et plus compétitive devant garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle à une population sans cesse croissante, il faut promouvoir une nouvelle génération d'agriculteurs. Le programme OMD fonde ses interventions d'ici 2015, sur au moins 50% des petits exploitants agricoles disposant d'au plus 1 ha de terre. La production agricole de ces champs doit tripler et les actions requises doivent porter sur la fertilisation du sol (utilisation d'engrais), la gestion de l'eau à petite échelle (petite irrigation), l'utilisation des semences améliorées et l'accès aux services de conseil agricole (vulgarisation). Ce programme vise également la promotion des activités génératrices de revenus permettant ainsi aux petits exploitants de produire des revenus par des moyens autres que la production agricole. Cette opportunité d'accéder à des sources de revenu alternatives favorise la promotion de l'aquaculture, des investissements dans l'élevage, etc.

Le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

Le Togo s'est engagée dans le processus d'élaboration de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté depuis février 2001. Malgré l'adoption de la version intérimaire de ce document par le gouvernement en 2004, les mesures de politique envisagées à cet effet, n'ont connu qu'une mise en œuvre très limitée, en raison notamment de la crise sociopolitique qui a secoué le pays ces quinze dernières années, entraînant le ralentissement de l'activité économique et l'absence de progrès notables dans les indicateurs sociaux. C'est seulement à partir de 2005 que d'importantes réformes ont été initiées pour sortir de la crise. Les axes stratégiques identifiés dans la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté et qui seront approfondis dans le DSRP complet, visent le développement harmonieux, équilibré et durable du pays. Ces quatre piliers sont: (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Etant donné que la plupart des pauvres vivent en milieu rural et exercent des activités agricoles marquées par leur faible productivité, le DSRP-C dans son deuxième pilier qui traduit la volonté du gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, a retenu l'agriculture comme premier pôle de croissance réducteur de la pauvreté. Le DSRP prend en compte la Stratégie Nationale de Développement à Long Terme basée sur les OMD (SND/OMD 2006–2015).

Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Agricole (SDR)

Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Agricole validé en juin 2004 s'intègre dans la stratégie globale du gouvernement visant à réduire la pauvreté. Son objectif général est d'accroître les revenus et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales. Cet objectif général implique des objectifs prioritaires, définis en fonction de l'impact particulièrement élevé qu'ils peuvent avoir sur la croissance et sur les revenus des ruraux les plus pauvres. Il s'agit: i) d'améliorer la productivité des productions vivrières par la diffusion de techniques adaptées aux moyens des producteurs; ii) de développer et consolider les cultures traditionnelles d'exportation et de promouvoir de nouvelles filières d'exportation; iii) de structurer le monde rural, afin de permettre la responsabilisation et la prise en charge progressive du développement par les communautés de base, dans un cadre institutionnel décentralisé; iv) d'améliorer l'efficacité des services d'appui à la production qui devront répondre à la demande effective des producteurs, exprimée à travers de véritables mécanismes de marché; v) de prévenir, voire d'inverser les phénomènes de dégradation des ressources naturelles, particulièrement dans les zones écologiquement plus vulnérables; vi) de promouvoir le secteur privé agricole et rural à travers la mise en place d'un cadre incitatif, la promotion d'activités génératrices de revenus, la sécurisation foncière et le développement des structures de financement décentralisées et vii) d'améliorer l'équipement rural, particulièrement dans les zones à fort potentiel de production et dans les zones marginalisées.

La Note de Politique Agricole (NPA)

La Note de Politique Agricole adoptée en décembre 2006 contribue à la mise en œuvre de l'axe 2 du DSRP et a pour objectif principal d'accroître le revenu des exploitants agricoles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux, dans des conditions de développement durable, et avec une attention particulière sur les populations les plus pauvres ou les plus vulnérables (notamment les enfants et les femmes). Pour atteindre cet objectif, 5 axes ont été identifiés, à savoir (i) le renforcement du cadre légal et institutionnel; (ii) la structuration du monde rural et la professionnalisation des filières agricoles; (iii) l'amélioration durable de l'accès aux ressources productives et au marché; (iv) l'amélioration de la productivité agricole; (v) la coordination de la mise en œuvre de la politique agricole. La mise en œuvre de ces programmes devra réduire l'extrême pauvreté et consolider la sécurité alimentaire.

L'intensification et le développement durable des systèmes de production

Le premier programme répond au souci d'accroître les revenus des exploitants agricoles, et de contribuer à l'amélioration des conditions des vies de ruraux dans des conditions de développement durable, avec une attention particulière sur les populations les plus vulnérables. Le résultat attendu de ce programme est l'amélioration de la productivité des espèces végétales, animales et halieutiques en exploitant le potentiel de croissance des ressources disponibles tout en garantissant les disponibilités alimentaires du pays.

Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement : l'objectif global est de réduire de moitié, soit à 3,5% le niveau d'érosion des sols au Togo estimé à environ 7% de terres cultivées.

Promotion de la maîtrise de l'eau : l'objectif global est d'aménager d'ici 2011, 200 sites de bas-fonds et d'exploiter judicieusement ces aménagements pour augmenter la production tout en préservant ces agro systèmes.

Amélioration de la fourniture et intensification de l'utilisation des intrants agricoles: les objectifs de ce sous programme sont :

- (i) d'amener d'ici à 2015 l'utilisation des engrais chimiques à 32% et celle des semences améliorées à 9% des superficies emblavées en cultures vivrières.
- (ii) de réduire la déprédation des productions agricoles tant en plein champ qu'au stockage dont les pertes avoisinent souvent les 40%
- (iii) de mettre en place des centres d'alevinage et de rendre accessible les équipements de pêche et les intrants d'élevage afin de réduire les forts taux de mortalité du bétail.

Amélioration de la productivité et des productions végétales, animales et halieutiques : l'objectif est de promouvoir l'utilisation du matériel végétal performant et résistant aux parasites, et de favoriser son renouvellement régulier; l'élevage des espèces à cycle court et des élevages spéciaux parmi les ménages ruraux pauvres; le renforcement des services de contrôle zoo sanitaire.

Gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière : l'objectif est de faciliter l'accès au facteur terre et de sécuriser l'exploitation agricole.

La promotion des filières de diversification et le développement de l'agrobusiness

Ce programme vise à booster les filières traditionnelles de rente – café, cacao et coton, mais encore plus à concentrer les efforts sur les nouvelles filières à but commercial pour garantir la compétitivité du secteur agricole.

Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations : l'objectif est d'accroître la production des cultures traditionnelles et non traditionnelles de rente à travers l'amélioration de l'environnement du climat des affaires au Togo.

Amélioration et diversification de la production végétale à but commercial : l'objectif est d'accroître d'au moins 40%, d'ici à 2015, la production totale des principales spéculations (maïs, ananas, manioc, riz, soja, anacarde, etc.) tout en respectant les normes de qualité requises pour leur exportation.

Transformation et amélioration de la compétitivité des produits agricoles : l'objectif est d'accroître de 3% à au moins 25% d'ici 2015, le nombre de producteurs et groupements de producteurs dans la chaîne de commercialisation et de les impliquer davantage dans la chaîne de transformation des produits agricoles pour plus de valeur ajoutée.

Développement des infrastructures rurales : l'objectif est d'améliorer l'accès à certaines zones de production favorables au développement des filières mais enclavées, ou ayant des capacités de stockage et de conservation des produits appropriés.

La structuration du monde rural et la professionnalisation des filières agricoles

La consolidation des bases d'une croissance forte et durable (pilier 2 du DSRP-C) passe par la reconnaissance du rôle des agriculteurs comme agents économiques et se fonde aussi sur un nouvel équilibre et une collaboration entre les organismes publics et le secteur privé. Aussi le programme de soutien à la professionnalisation des producteurs devra permettre à ces derniers ou à leurs organisations un meilleur accès aux marchés et un rôle accru dans la bonne gouvernance locale. Il s'agit aussi d'améliorer leur accès aux prises de décision ainsi que la défense de leurs intérêts.

Promotion et renforcement des capacités des producteurs et organisations paysannes : l'objectif est d'améliorer la participation des Organisations Paysannes (OP) aux prises de décision ainsi que la défense de leurs intérêts dans l'optique du désengagement de l'état et d'un meilleur recentrage du rôle des différents acteurs du développement agricole/rural.

Renforcement des OPA et OPEA: vise le renforcement des capacités d'intervention des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et des Organisations Professionnelles Economiques Agricoles (OPEA), en vue de leur permettre de jouer un rôle majeur, en tant que prestataires de services à leurs membres, représentants de leurs intérêts, points d'ancrage pour les systèmes de financement et d'instance d'élaboration de projets.

Développement d'un système adéquat de crédit agricole : l'objectif est de restaurer le système de crédit agricole afin de suppléer le gap laissé par les interventions des systèmes financiers décentralisés.

Le renforcement des capacités institutionnelles

Le renforcement des capacités institutionnelles répond au souci du gouvernement de créer un cadre institutionnel plus efficace dans la perspective d'assurer une meilleure conduite des programmes de développement du secteur agricole. Ceci constitue un préalable à un meilleur mécanisme de coordination des politiques et programmes et garantie par delà une bonne gouvernance et une meilleure capacité d'absorption des fonds mis à disposition pour réaliser les objectifs de croissance de 6% dans le cadre du PDDAA/NEPAD.

Amélioration des capacités des structures agricoles (publiques et privées) : l'objectif est d'assurer une coordination effective des actions de toutes les parties prenantes dans le secteur, dans la perspective d'un accroissement progressif des investissements pour atteindre la cible de 10% du PDDAA, tout en garantissant les charges de fonctionnement des services publics agricoles.

Amélioration des statistiques agricoles et du système d'informations de marché : l'objectif est d'améliorer la disponibilité, la fiabilité et l'accessibilité des données agricoles pour l'aide à la planification, la formulation de politiques agricoles, et pour garantir l'orientation des opérateurs sur les opportunités dans le secteur.

La promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le programme répond à un souci exprimé dans le DSRP qui est d'assurer la sécurité alimentaire de toutes les couches de la population en termes de qualité de vie. Afin de répondre à cet objectif et en tenant compte des piliers de la sécurité alimentaire, trois objectifs spécifiques ont été définis à savoir : (i) garantir à tout togolais le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire, (ii) assurer aux ménages et à tout individu la disponibilité et l'accès aux aliments et à l'eau en quantité et qualité suffisantes, à temps, à tout moment, en tous lieux et sans aucune discrimination, et (iii) contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes appropriés, à l'accès à l'eau potable, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle.

Mise en place du cadre de concertation pour la gouvernance autour de l'alimentation et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle : l'objectif est de mettre en place les instances de concertation au niveau national et décentralisé afin d'assurer une coordination effective des actions menées en matière de sécurité alimentaire en responsabilisant toutes les parties prenantes (gouvernement, société civile, opérateurs et chercheurs).

Promotion de l'éducation nutritionnelle : l'objectif est de promouvoir des actions d'éducation nutritionnelle concertées au niveau des populations pour une alimentation saine et équilibrée.

Amélioration de l'accès à l'eau potable : l'objectif est de contribuer à l'utilisation rationnelle de l'eau et d'améliorer l'accès à l'eau potable à une plus grande frange de la population en cohérence avec l'objectif 7 des OMD.

Promotion de l'hygiène et de la sécurité des aliments et de l'eau et de l'énergie : l'objectif est d'assurer une large communication pour le changement de comportement des acteurs et populations pour garantir une sécurité sanitaire des aliments.

La coordination de la mise en œuvre de la politique agricole

L'objectif de la mise en œuvre de ce programme est d'assurer la réalisation des programmes prévus dans la note de politique de développement agricole et de suivre et d'évaluer l'exécution des activités programmées. Les organes mis en place à ce sujet sont: (i) le Comité National de Coordination et de Surveillance et (ii) le dispositif de suivi-évaluation.

Comité national de coordination et de surveillance : le rôle du Comité composé des représentants des partenaires du développement agricole est : (i) d'approuver les plans stratégique et d'actions de mise en œuvre de la politique agricole, (ii) de définir les priorités de réalisation des actions, (iii) de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets, (iv) de surveiller et de coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la politique.

Dispositif de Suivi Évaluation : le rôle du dispositif est de mesurer le degré de mise en œuvre de la politique agricole et d'évaluer son impact, de s'assurer qu'elle s'exécute conformément aux procédures définies d'un commun accord entre toutes les parties prenantes. La direction chargée de la planification agricole est l'institution de pilotage de ce dispositif.

Tableau 1: Coûts des programmes SND-DRSP-NPA

Programme	Coûts (milliards de FCFA)		
	2009–2011	2012–2015	2009–2015
1. Intensification et développement durable des systèmes de production agricole	412,0	150,4	562,4
2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness	69,1	12,9	82,0
3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles	66,6	104,5	171,1
4. Renforcement des capacités institutionnelles	38,8	16,3	55,1
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	14,1	6,9	21,0
6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole	1,9	3,2	5,1
TOTAL	602,4	294,2	869,6

LES INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

L'investissement agricole est le résultat combiné des interventions du secteur public et des réactions du secteur privé et des agriculteurs. Le Togo dépend de l'assistance étrangère pour le financement d'une bonne partie de son Programme d'Investissement Public (PIP). En effet, 80% de l'investissement public est traditionnellement financé par des ressources extérieures constituées de dons et de prêts consentis à des taux concessionnels. Depuis la réduction des flux d'aide au développement de 1992 qui s'est prolongée jusqu'à ce jour, les dépenses d'investissement ont amorcé une chute dont elles n'ont jamais pu se relever. Cette tendance à la baisse de l'investissement public a réduit les capacités de production du pays et ralenti la croissance économique. C'est l'un des facteurs essentiels qui a marqué la conjoncture économique ces dernières années. En 2004, les dépenses publiques allouées au secteur agricole ne représentaient qu'environ 2,5% du PIB. En termes relatifs, ces crédits sont plus faibles que ceux affectés à l'éducation (17%), et à la santé (5%). En outre, ce niveau d'allocation n'est pas cohérent avec les objectifs de PDDAA du NEPAD pour lesquels il est requis une dotation d'au moins 10% des dépenses totales.

Le financement privé du secteur agricole

Les banques commerciales sont, d'une manière générale, peu impliquées dans les opérations de crédit au monde rural. Elles interviennent en accordant des crédits de campagne en pool aux filières de produits traditionnels de rente. Les sociétés agro-industrielles qui bénéficient de ces prêts, présentent pour ce faire, des garanties bancaires classiques. La crise économique et financière a eu des répercussions sur le système bancaire, notamment les banques du secteur public dont la majorité des actifs sont dans une situation critique. L'effondrement des investissements publics a été partiellement compensé par une forte augmentation des investissements privés au cours de la dernière décennie. De 1996 à 2001, l'investissement privé a largement dépassé l'investissement public agricole qui a stagné autour de 2.5 milliards de FCFA par an.

Structures (semi-)publiques et institutions autonomes

Aujourd'hui, l'Etat intervient dans le secteur à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Son mécanisme institutionnel actuel s'appuie sur le dispositif du Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA) dont les trois principaux organes sont : le

Secrétariat Général et de ses démembrements nationaux, régionaux et préfectoraux chargés du rôle régalien de l'Etat, **l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)**, société d'économie mixte, dont la mission est la promotion du monde rural, à travers la professionnalisation des producteurs agricoles et **l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA)**, également une société d'économie mixte, est appelé à conduire les activités de recherche développement dans les domaines des systèmes agraires, des productions, de la gestion des ressources naturelles, des technologies alimentaires et de la normalisation. **L'Institut National de Formation Agricole (INFA)** a comme mission d'assurer une formation de qualité et le renforcement du système de formation et de la capacité de production des unités d'application.

La Société Togolaise du Coton (SOTOCO), **l'Office National des Abattoirs et Frigorifiques (ONAF)** et **l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire au Togo (ANSAT)**, **la Centrale d'Achat et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA)** sont les principaux établissements techniques sous tutelle du Ministère qui interviennent aux côtés du Secrétariat Général. Ce dernier coordonne les activités de huit directions centrales subdivisées et cinq directions régionales qui sont les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Les huit directions centrales sont les suivantes: Direction de l'Agriculture (DA), Direction de la Planification et de la Coopération Agricole (DPCA), Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DAER), Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation (DSID), Direction de l'Elevage (DE), Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA) et Direction de l'Administration et des Finances (DAF).

Les Organisations Paysannes et Professionnelles

Les organisations paysannes à la base sont généralement de trois sortes : les comités villageois de développement (CVD), les organisations professionnelles agricoles (OPA) et les organisations à vocation financière. Sur les 4500 villages que compte le Togo, on dénombre environ 1200 CVD plus ou moins viables et dont la dynamique est variable d'un village à l'autre. Les OPA défendent les intérêts des producteurs et facilitent l'approvisionnement en intrants agricoles, l'accès au crédit et la commercialisation des produits agricoles, ainsi que la mobilisation des agriculteurs dans la mise en œuvre et la gestion d'activités socio-économiques. On compte environ 8 000 OPA de base, regroupées en 55 faitières (unions préfectorales,

régionales et fédérations) et organisées autour d'activités économiques et sociales.

Pour ce qui concerne les filières organisées, on citera la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs Coton (FNGPC); la Fédération des Unions de producteurs de café-cacao du Togo (FUPROCAT); la Centrale des Producteurs de Céréales (CPC); la Fédération Nationale des Organisations des Maraîchers du Togo (FENOMAT); l'Union des Coopératives de Pêche Maritime Artisanale (UNICOPEMA); l'Association Nationale des Producteurs Avicoles du Togo (ANPAT). Les producteurs et leurs OPA sont les principaux investisseurs (ressources humaines et financières) dans le secteur de la production alimentaire. Néanmoins, leur faiblesse réside essentiellement dans des capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles, en raison notamment de l'insuffisance d'encadrement, du taux élevé d'analphabétisme, surtout chez les femmes, et d'une insuffisance de maîtrise des prix et des marchés.

Au titre des organisations à vocation financière, il existe sur l'ensemble du territoire, des coopératives d'épargne et de crédit et d'autres types de structures mutualistes. D'une façon générale, 24% des exploitants agricoles appartiennent à un groupement de production ou de service. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) regroupe au niveau national les organisations professionnelles formelles intervenant, entre autres, dans les secteurs de l'agro-industrie et du commerce des produits agricoles.

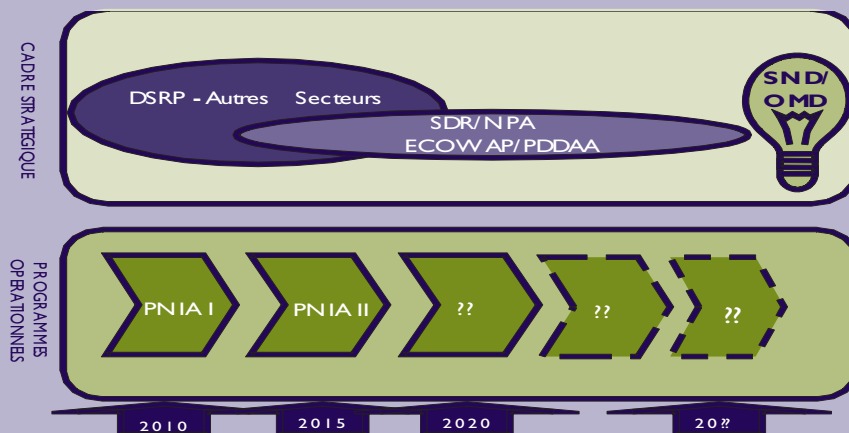
RAPPORT ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT ET DE L'ECOWAP/PDDAA

Le volet agricole du NEPAD, c'est à dire le Programme de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est initié pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur dans le continent. Il est crédité d'une réelle volonté

de mise en œuvre par les chefs d'Etat africains, qui ont pris à Maputo, en 2003 l'engagement de consacrer au moins 10% des budgets de fonctionnement de leurs pays respectifs au financement du secteur agricole. La politique agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres a été adoptée en Janvier 2005 et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans la sous-région. Il compte les cinq piliers ci-après: i) accroissement des superficies cultivables desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau; ii) amélioration des infrastructures rurales et de l'accès au marché; iii) augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim; iv) recherche agricole, diffusion et adoption de technologies nouvelles; v) autres domaines centrés sur les secteurs de l'élevage, de la pêche et des forêts.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général et du secteur agricole en particulier, le PNIA qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement. De façon concrète, il s'agit de définir les options de développement agricole qui permettent de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté au niveau national. L'objectif de l'analyse suivante (Brochure 2) est d'ajouter de la valeur aux efforts du gouvernement en cours en matière de croissance et de réduction de la pauvreté par cinq scénarios de développement agricole traduits en chiffres : i) une continuation des tendances actuelles dans le secteur ; ii) atteindre des objectifs opérationnelles de SDR en réalisant une croissance de 5% dans le secteur agricole, pour l'agriculture vivrière et pour l'agriculture industrielle, respectivement, iii) réalisation effective de l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA d'une croissance de 6% dans le secteur agricole; iv) réalisation de l'objectif OMDI de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015; et v) réalisation de ce dernier objectif non en 2015 mais en 2020.

Graphique I: Relation entre l'ECOWAP/PDDAA, SRP, SDR, et PNIA



Définitions et descriptions

DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) : Une stratégie nationale à long-terme (2015) qui s'appuie sur quatre piliers: (1) l'amélioration de la gouvernance politique et économique ; (2) la consolidation du processus de relance économique et la promotion du développement durable ; (3) le développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi ; (4) la réduction des déséquilibres régionaux et développement à la base.

ECOWAP/PDDAA (Politique Agricole Commune de la CEDEAO / Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine): Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région.

SDR (La Stratégie de Développement Rural) : s'intègre dans la stratégie globale du gouvernement visant à réduire la pauvreté.

NPA (La Note de Politique Agricole) : contribue à la mise en œuvre du pilier 2 du DSRP.

PNIA (Le Programme Nationale d'Investissement Agricole) : Un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles.

Relations entre les programmes

PDDAA : Cherche à orienter et appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers l'ECOWAP afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.

ECOWAP : Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.

SDR : Définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.

PNIA : Traduit les priorités définies dans la SDR en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA, en conformité avec les priorités de l'ECOWAP.

Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Togo avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères et l'Intégration Régional ; Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ; Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé du Commerce et la Promotion des Secteurs Privés ; Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et Ministère des Travaux Publics et des Transport.

Personnes ressources :

Directeur de cabinet du MAEP M. Dindigoue KONLANI : (+228) 905 91 82
 SG du MAEP M. Aurélien TCHEMI-TCHAMBI : (+228) 991 02 43
 Cellule PNIA BATAKA Koutéra : (+228) 917 56 17